



## COMPTE-RENDU

### Réunion Des Cadres et Formateurs du Club Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon - Cap-Ferret

Vendredi 5 avril 2019 à 18h00  
Ancienne Mairie de Lège Bourg – 33950 Lège Cap-Ferret

[Retour Sommaire](#)

#### MEMBRES PRESENTS

NOM Prénom	Etat
COLLEDANI Fred	Présent
LEMARCHAND Alex	Présent
LENCOU Pascal	Présent
QUINT Charles	Présent
TROQUE Pascal	Présent
SARRAMONA Franck	Présent

#### MEMBRES ABSENTS EXCUSES

NOM Prénom	Etat
CARBONNIERE Francis	Excusé
MERLE-GOMEZ Jules	Excusé
OTT Nicolas	Excusé
VIAL Lucie	Excusée

#### MEMBRES ABSENTS

NOM Prénom	Etat
LARMINACH Pascal	Absent

#### PIECE(S) JOINTE(S)

[Retour Sommaire](#)

- Néant ;

## SOMMAIRE

MEMBRES PRESENTS .....	1
MEMBRES ABSENTS EXCUSES.....	1
MEMBRES ABSENTS.....	1
PIECE(S) JOINTE(S).....	1
SOMMAIRE .....	2
PREAMBULE.....	2
ORDRE DU JOUR.....	2
COMPTE-RENDU .....	2
QUESTIONS DIVERSES .....	9
PROCHAINES REUNIONS .....	9

## PREAMBULE

[Retour Sommaire](#)

Après avoir souhaité la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et les avoir remerciées de leur engagement renouvelé, Fred COLLEDANI ouvre la réunion et fait le point des membres excusés ou absents.

## ORDRE DU JOUR

[Retour Sommaire](#)

Fred COLLEDANI rappelle que cette réunion est organisée dans le prolongement des orientations prises par le Comité Directeur lors de sa séance du 26 janvier 2019 au regard des difficultés de fonctionnement rencontrées par le Club depuis près de 2 ans.

Pour une meilleure lisibilité, ce compte-rendu est rédigé en reprenant l'intégralité des orientations du Comité Directeur (en noir) et en y associant les propositions et commentaires des Cadres et Formateurs présents (en bleu).

Comme précisé le 26 janvier, ces propositions devront faire l'objet d'une validation par le Comité Directeur avant d'être présentées en Assemblée Générale.

## COMPTE-RENDU

[Retour Sommaire](#)

### **Le constat :**

Les cadres présents s'accordent à constater que tout au long de ces un an et demi de fonctionnement, le Club a rencontré des difficultés pour l'encadrement des activités programmées.

Cet écueil vient du manque de formateurs et/ou du manque de disponibilité des formateurs existants. De nombreux créneaux Milieu Naturel et Piscine ont du être annulés faute de formateur disponible.

Pendant l'été 2018 (2 créneaux programmés plage de l'Horizon de 9h00 à 11h00), 3 formateurs se sont relayés tout l'été afin de permettre aux quelques adhérents intéressés de pratiquer. Lors de ces séances, l'effectif des participants se situait entre 3 et 5

maximum. Plusieurs créneaux ont du être annulés soit par manque de formateur disponible soit par défaut de participant.

A l'issue de plusieurs annulations consécutives fin 2018, certains parents d'adhérents ont commencé à évoquer un possible remboursement de leur cotisation.

Sur ce dernier point, le débat a été rapidement clôturé par le rappel des règles internes au Club dont l'approbation est préalable à toute adhésion :

**« Informations importantes »** (à lire attentivement avant toute adhésion):

1. *Votre cotisation (obligatoire) doit être considérée comme une contribution au fonctionnement général de l'association et ne doit pas être regardée comme étant l'achat d'une prestation que le Club n'est pas tenu d'assurer. Aucun remboursement ne pourra donc être envisagé.*
2. *Contrepartie : Notre association, reconnue d'Intérêt Général, est habilitée par la DGFIP pour l'établissement de reçus de dons ouvrant droit à réduction d'impôt pour les particuliers et les entreprises (autorisation du 17 juillet 2017). Votre facture acquittée vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant de la cotisation pour les particuliers (dans la limite d'un plafond).*
3. *Les Formateurs étant totalement bénévoles, le Club se réserve la possibilité d'annuler un entraînement lorsque le nombre de participants est inférieur à 3. Dans ce cas et préalablement à toute annulation, le Formateur contactera le ou les participants concernés.*

*Ces différents tarifs incluent la Licence Sportive à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS), organisme de Sécurité Civile reconnu d'Utilité Publique. »*

Il convient donc de distinguer :

- l'activité continue du Club qui reste soumise à la disponibilité des formateurs, des sites de pratiques, des matériels et des participants et qui ne peut être considérée comme une prestation obligatoire donc non remboursable même en cas d'annulations multiples ;
- les prestations ponctuelles payantes tels que les stages de formation au secourisme, au BNSSA, au surveillant de baignade, ... etc... qui peuvent être remboursées en cas d'annulation.

En parallèle de ces problématiques vient se greffer une problématique financière. En effet, plusieurs donateurs n'ont pas renouvelé leur soutien au Club et la Municipalité de Lège Cap-Ferret s'est démis de ses engagements en supprimant la 2<sup>ème</sup> partie de sa subvention 2018 au motif que le Club était, selon eux, « excédentaire ».

De plus, le Club souffre d'un manque de visibilité flagrant. Ce constat est du à l'absence d'activité pendant les 3 mois de la saison estivale. L'absence d'École Estivale organisée autour d'un point de regroupement (cabane ou barnum) est gravement préjudiciable à l'avenir du Club. Notre association, privée de visibilité et des ressources financières associées, ne pourra pas prendre son essor et sera condamnée à « vivoter ».

Face à ce constat, une réflexion est amorcée afin de définir de nouvelles orientations qui puissent permettre au Club de continuer son activité à la mesure de ses possibilités.

### **Axes de réflexion :**

Un certain nombre d'actions possibles sont évoquées sans préjuger de leur mise en application ou non.

### ***École Estivale :***

L'animation d'une École Estivale commerciale à partir d'une cabane positionnée plage de l'Horizon au Cap-Ferret constituait **le préalable indispensable** à la création du Club de Sauvetage.

En raison de divers problèmes administratifs, cette condition n'a pas pu être satisfaite. Il est aujourd'hui indispensable de mettre en place cette École Estivale pour permettre au Club de bénéficier d'une meilleure visibilité et assurer ainsi sa publicité sur la Presqu'île et de trouver les ressources financières qui permettront son développement.

Une réflexion sur ce thème doit être amorcée rapidement avec pour objectif de mettre en place cette école avec ou sans cabane pour l'été 2020 ou 2021 au maximum.

### **Propositions et commentaires des Cadres présents :**

Les Cadres présents s'accordent sur le fait que cette action « salubre » doit être une **priorité absolue**.

En effet, les dysfonctionnements constatés ci-dessus sont essentiellement dus au défaut de mise en œuvre de l'École Estivale au départ du projet en raison du recul de la Mairie sur l'implantation d'une cabane plage de l'Horizon.

Le projet initial (2017) intégrait cette École Estivale à l'appui de laquelle devait se construire le Club (ressources financières et visibilité). Le Club s'est malgré tout construit sans cette entité mais il ne pourra pas se développer.

Afin de compenser l'absence de cabane, le Club pourrait acheter un barnum en toile qui pourrait être personnalisé aux couleurs du Club. Sous réserve de l'autorisation de la Mairie, ce barnum pourra être installé sur la plage en début de journée et démonté en fin de journée puis stocké dans le container. Cette structure pourra servir de point de regroupement, de vestiaire féminin, de point de stockage des matériels, .....

L'acheminement des matériels depuis le container jusqu'au lieu d'implantation du barnum doit faire l'objet d'une réflexion.

Pour une meilleure visibilité, le Club pourrait également faire personnaliser des oriflammes qui permettraient, en outre, de baliser la zone de pratique.

De plus, il semble indispensable d'ouvrir une ligne téléphonique mobile dédiée à l'École Estivale pour les prises de renseignements, les réservations, etc ...

Dès que l'ouverture de l'École Estivale sera assurée (2020 ou 2021), Il y aura lieu d'assurer sa publicité au moyen des médias locaux et par la réalisation de flyers ou autres supports de communication.

### **Réduire les contraintes d'encadrement :**

Le nombre de créneaux encadrés pourra être réduit. Exemple : samedi ou dimanche en lieu et place de samedi et dimanche.

Actuellement, il n'y a plus de créneau d'entraînement pendant les vacances scolaires. Les créneaux d'été pourront être partiellement ou totalement supprimés en attendant la mise en œuvre de l'École Estivale.

Les conventions UNSS nous engagent à recevoir les élèves concernés le mercredi après-midi en piscine de 12h30 à 13h30 ou en milieu naturel de 14h00 à 16h00 selon la saison. Cette contrainte est d'autant plus lourde que les élèves sont rarement encadrés par leur professeur tel que prévu par la convention et que les effectifs sont nombreux.

L'encadrement par un seul formateur en piscine est possible mais pas en milieu naturel pour des raisons évidentes de sécurité. Des adaptations devront être trouvées. A défaut, les conventions pourraient être dénoncées.

Les créneaux dédiés à la section sportive scolaire (mardi après-midi en piscine et jeudi après-midi en milieu naturel) ne posent pas de problème particulier dans la mesure où ces derniers sont indépendants des activités Club et que certains formateurs du Club souhaitent s'investir auprès de la section.

Il est toutefois rappelé que, lors des entraînements en milieu naturel, si la Section souhaite utiliser le matériel du Club les élèves doivent être acheminés jusqu'à la plage de l'Horizon où se trouve le container de stockage des matériels. En aucun cas les matériels ne peuvent être transportés sur d'autres lieux d'entraînement.

### *Propositions et commentaires des Cadres présents :*

Après discussion, les Cadres présents conviennent des adaptations suivantes pour la saison 2019/2020 :

- En l'absence de formateur bénévole disponible, les encadrements piscine UNSS le mercredi après-midi ne seront pas proposés ;
- Priorité doit être donnée (si possible) aux séances milieu naturel du mercredi de 14h00 à 16h00 en limitant celles-ci aux seuls mercredi « ouvrables » de mi septembre à fin octobre et de début mai à mi juin (hors vacances scolaires et ouverture du poste). Cela représente 5 à 6 séances pour chacune de ces 2 périodes. L'idéal serait que ce soit le même formateur qui encadre tous les mercredis d'une même période et que celui-ci soit indemnisé.

Il serait également nécessaire que les conventions avec le collège et le lycée soient revues afin de limiter la prestation à 2 séquences de 5 ou 6 mercredis, de limiter le nombre d'élèves et de procéder par inscription de ces élèves en début de séquence

(participation de 15,00€ ?). Il serait également opportun d'obtenir la présence de l'un des professeurs lors de ces séances UNSS.

En l'absence de formateur disponible ces créneaux ne seront pas proposés ;

- De la même façon, en l'absence de formateur bénévole disponible, les séances en milieu naturel le samedi et en piscine le dimanche ne seront pas proposées ;
- Compte-tenu de la suppression des créneaux d'entraînement, il est nécessaire d'adapter le coût de l'adhésion annuelle qui pourrait être unique et abaissée à 100€. Du fait de ce faible montant, il n'y aurait pas de réduction familiale. Cette adhésion permet d'obtenir la licence FFSS avec la couverture en assurance associée et la possibilité de participer à des compétitions fédérales, elle permet l'accès à la Section Sportive Scolaire (sous réserve des sélections) et permet également l'accès privilégié à la formation BNSSA (250€ au lieu de 350€) ainsi qu'aux formations secourisme organisées par le Club.
- Afin de favoriser la venue de Cadres bénévoles au sein du Club, l'adhésion des Cadres Dirigeants/Formateurs/Bénévoles pourrait être abaissée à 50€ ;
- Le Club continue l'animation de la Section Sportive Scolaire dans la mesure des disponibilités des formateurs concernés. Il est confirmé qu'aucun matériel du Club ne peut être utilisé en dehors du site de la plage de l'Horizon ;
- Dans cette perspective, la convention pour l'utilisation du minibus de la Mairie pour le transport des élèves de la Section Sportive pourra être reconduite sur demande des cadres concernés ;
- Le Club n'est pas en mesure de fournir gratuitement les planches pour les compétitions ou autres manifestations. En conséquence, un dispositif de location de planches exclusivement réservé aux adhérents membres actifs du Club pourrait être proposé par le Bureau Exécutif avec contrat de location et caution. Cette prestation pourrait être prolongée dans le cadre de la mise en œuvre de l'École Estivale avec une grille de tarifs différenciée et un usage en local pour une durée limitée ;

### ***Valoriser l'action des formateurs :***

Un dispositif de recensement des activités bénévoles permettant de bénéficier d'un avantage fiscal lié à l'abandon d'indemnité ou d'une possible indemnisation a été mis en place au cours de l'année 2018. Ce dispositif a été très peu utilisé par les cadres du Club et surtout n'a eu aucun impact sur la disponibilité des formateurs.

Il est proposé de rémunérer ou d'indemniser les formateurs qui voudraient bien assurer l'encadrement des créneaux pendant l'été sachant que cela nécessite de provisionner un budget de l'ordre de 1000,00 à 2000,00€ pour pouvoir assumer cette dépense.

L'idéal serait d'arriver à mobiliser un ou deux sauveteurs du poste de secours du Cap-Ferret. Pascal LENCOU se charge de prospecter dans ce sens. Dans cette hypothèse, un contrat sera proposé au(x) formateur(s) concerné(s).

### Propositions et commentaires des Cadres présents :

- Les propositions liées au précédent sujet visant à « spécialiser » et « fidéliser » les formateurs concernés en prévoyant une rémunération ou une indemnisation sont de nature à rendre possible les encadrements prévus sur les créneaux UNSS ;
- A la suite d'une prospection relative à l'encadrement rémunéré des créneaux Été, aucun formateur ne s'est déclaré intéressé par la proposition. Cette idée est donc abandonnée mais devrait être compensée par la mise en œuvre de l'École Estivale pour laquelle les adhérents pourraient bénéficier d'un tarif privilégié afin de favoriser leur participation sur les cours organisés ;
- Les formulaires de recensement trimestriel des activités bénévoles permettant de bénéficier d'un avantage fiscal lié à l'abandon d'indemnité ou d'une possible indemnisation sont toujours d'actualité mais ne seront envoyés que sur demande de l'intéressé ;

### **Réduire les contraintes de formation :**

Actuellement et grâce aux agréments FFSS dont il bénéficie, le Club propose des formations au secourisme et au BNSSA sous forme de stages ou de journées de recyclage. Ces formations sont payantes et intégralement planifiées et gérées par Pascal LENCOU. Plusieurs stages ont du être annulés faute d'un nombre suffisant de participants. Ces annulations constituent une perte de recettes pour le Club avec une obligation de « recaser » les quelques inscrits sur des formations extérieures.

De plus, le Club propose une formation continue au BNSSA gratuite pour ses adhérents et payantes pour des extérieurs. Les séances de préparation s'effectuent le dimanche matin mais plusieurs créneaux ont du être annulés faute de formateur disponible.

Le programme des formations proposées par le Club pourra donc être réduit.

### Propositions et commentaires des Cadres présents :

Après discussion, les Cadres présents conviennent des adaptations suivantes pour la saison 2019/2020 :

- Maintien des formations au secourisme (payantes) PSE1, PSE2 et Recyclages organisées par le Club en fonction des disponibilités de Pascal LENCOU qui, en sa qualité de Référent Formation, établira le calendrier de ces formations ;
- Mise en place d'une formation au BNSSA payante avec formateur unique rémunéré sur le créneau piscine de 8h00 à 10h00 le dimanche matin sur la période de début octobre à fin mars. Le coût de la formation pourrait être de 350€ par candidat sans le PSE1 ;

## ***Elargir la base adhérents :***

Le Club aurait intérêt à élargir sa base adhérents en s'ouvrant à un public d'adultes ou à des groupes auto-encadrés.

Ceci permettrait de faire venir au Club un public d'adultes sensibilisés au milieu aquatique et océanique voire formés au sauvetage dont certains pourraient être intéressés pour renforcer notre équipe d'encadrement.

Plusieurs pistes sont évoquées :

- Ouvrir une section « Marche Aquatique Côtière » au sein du Club. Pour cela, le Club des « Longe Côte de Lège Cap-Ferret » pourrait être contacté en vue d'une mutualisation éventuelle (convention, fusion, ...) ;
- Ouvrir une section « sauvetage côtier sportif » au sein de l'Union Départementale des Sapeurs-pompiers de Gironde (UDSP 33) à l'instar de la section « Surf » de cet organisme et mettre en place une convention de fonctionnement entre le Club et l'UDSP 33. Ceci aurait pour effet de faire venir au Club des sapeurs-pompiers dont le profil aquatique pourrait bénéficier à notre association ;
- Ouvrir une section « sauvetage côtier sportif » au sein de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Lège Cap-Ferret et mettre en place une convention de fonctionnement entre le Club et l'Amicale. Ceci aurait pour effet de faire venir au Club des sapeurs-pompiers locaux dont le profil aquatique pourrait bénéficier à notre association ;
- Plusieurs sections de « Jeunes Sapeurs-Pompiers » (JSP) sont actives sur le Nord-Bassin (Lège, Andernos, Biganos, ...) sous l'égide de l'UDSP33. Ces jeunes mineurs bénéficient de leur propre encadrement et pourraient être intéressés par notre formation au BNSSA. Des conventions pourraient être mises en place ;
- Les Clubs locaux de natation et de triathlon pourraient être également démarchés et des conventions de mutualisation pourraient être mises en place.

Selon ces différentes possibilités et dans la perspective de leur mise en œuvre, il conviendra de définir différentes modalités pratiques, logistiques, financières et organisationnelles telles que :

- Les cotisations et/ou contreparties financières (subvention) ;
- Les créneaux ouverts et les mutualisations possibles ;
- Les modalités d'accès au container et d'utilisation des matériels ;
- Les échanges d'informations (Groupes WhatsApp) ;
- Les notions de responsabilité, d'assurance et d'encadrement ;
- ... etc...

## ***Propositions et commentaires des Cadres présents :***

Les Cadres présents sont conscients de la nécessité de s'ouvrir à d'autres publics et sont ouverts à toutes propositions dans ce sens. Toutefois, au vu des différentes pistes évoquées ci-avant, un porteur de projet doit se manifester afin de proposer des modalités pratiques, logistiques, financières et organisationnelles adaptées à chaque public.

## QUESTIONS DIVERSES

Néant

## PROCHAINES REUNIONS

[Retour Sommaire](#)

Ces propositions seront développées par le Bureau exécutif dans le courant de l'Été afin d'être présentées à la validation du prochain Comité Directeur qui se tiendra avant la prochaine Assemblée Générale à la fin de l'Été.

Fait à Lège Cap-Ferret le 1<sup>er</sup> août 2019

Le Secrétaire Général  
**Pascal LENCOU**



Le Président  
**Fred COLLEDANI**

